

FOIRE AUX QUESTIONS

AFFICHAGE /Personnel de soutien

Qu'est-ce que l'affichage?

L'affichage est une rencontre (séance d'affectation virtuelle) qui s'adresse à **tout le personnel de soutien**.

Qui peut s'inscrire?

L'inscription s'adresse à tous les employés ayant :

- Déjà travaillé au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (« CSSDGS »)
- Un matricule

Si vous souhaitez participer aux séances, vous devez **obligatoirement** vous inscrire pendant la période d'inscription.

Quand puis-je m'inscrire?

Selon le secteur d'activités, les dates d'inscriptions aux séances varient. Nous vous invitons à consulter le [tableau d'information disponible en ligne](#).

Les informations détaillées seront mises à jour pour chaque corps d'emploi par secteur lors de la période d'inscription et une communication sera transmise au personnel concerné.

Comment consulter les postes vacants et m'inscrire ?

Un courriel comprenant la liste des postes vacants sera transmis à tous les établissements scolaires et à tous les employés du secteur soutien.

De plus, pendant la période d'inscription de votre secteur d'activités, un lien sera ajouté dans le [tableau détaillé en ligne](#), dans la colonne « Dates d'inscription ». En cliquant sur le lien, vous pourrez consulter la liste des postes disponibles et compléter votre inscription pour la séance.

Comment m'assurer que je suis bien inscrit?

Un message de confirmation vous sera envoyé automatiquement à l'adresse courriel fournie lors de votre inscription en ligne.

Si je ne réponds pas aux exigences de base (scolarité et/ou tests), puis-je m'inscrire quand même?

Non, vous devez répondre aux exigences de base pour vous inscrire et participer aux différentes séances. Nous vous invitons à consulter le [plan de classification](#) pour tous les détails relatifs aux exigences et à la scolarité du secteur soutien.

Pour certains postes, la réussite d'un test spécifique et/ou la participation à une séance d'informations obligatoire est requise. L'information à ce sujet vous a été transmise par courriel le 11 avril 2023.

Comment accéder à la séance virtuelle?

Deux jours avant la séance, les personnes inscrites recevront un courriel d'invitation comprenant le lien de connexion TEAMS. Sera également joint à ce courriel : la liste des postes réguliers vacants qui seront offerts ainsi que la liste des participants par ordre d'ancienneté selon la séquence de comblement

Merci de ne pas partager ce lien, puisque seules les personnes inscrites peuvent y participer.

Nous recommandons l'utilisation d'un ordinateur plutôt qu'un cellulaire afin d'assurer une meilleure expérience lors de la rencontre.

Que dois-je faire si je ne reçois pas l'invitation?

L'invitation, comprenant le lien de connexion TEAMS, sera transmise, par courriel. Si vous n'avez pas reçu l'invitation deux jours avant la séance, veuillez envoyer un courriel à l'adresse seance.affectation@cssdgs.gouv.qc.ca et une personne du Service des ressources humaines (« SRH ») vous répondra dans les plus brefs délais.

Comment se déroulera la séance?

Pour tous les participants inscrits à la séance d'affectation :

- Assurez-vous de vous connecter 15 minutes avant le début de la séance
- Veuillez fermer votre micro et votre caméra
- Chaque participant sera invité à prendre la parole individuellement, selon l'ordre de comblement afin de faire un choix de poste
- Une lettre confirmant votre poste vous sera envoyée par courrier, à la suite de la séance d'affectation.

Lors de la séance, tous les postes réguliers vacants énumérés dans la « LISTE DES POSTES ET INSCRIPTIONS (EN COURS) » seront offerts. En cours de séance, les postes qui se libéreront seront également offerts.

Prenez note que la rencontre sera enregistrée.

Quel est l'ordre de comblement des postes durant la rencontre?

Selon l'ordre d'ancienneté :

1. Le personnel régulier détenant un poste régulier au secteur soutien
2. Le personnel à l'essai (détenant un poste régulier au secteur soutien)
3. Le personnel inscrit sur la liste de priorité et les surveillants d'élèves 15h et moins ayant un droit de rappel
4. Le personnel temporaire

DES QUESTIONS ?

L'équipe du Service des ressources humaines est là pour vous. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse seance.affectation@cssdgs.gouv.qc.ca.